

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 75 (1987)

Heft: [8-9]

Artikel: Fribourg

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-278393>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

candidate ; en termes masculins, ce serait devenu un argument positif.

Finalement, le choix ne fut pas féministe mais déterminé par la compétence reconnue — et inégalée par les autres candidat(e)s en lice. C'est très bien ainsi.

Quelques jours plus tard, sur le stade de la Charrière, les écolières n'ont pas eu droit à la même justice. Dans les championnats de l'école secondaire, finale sympathique et sportive de l'année scolaire, les organisateurs le crient sur les toits : c'est l'esprit qui compte, la solidarité — ici entre les classes et dans chaque classe — et donc le plaisir de faire individuellement sa meilleure performance pour le profit de tous. Mais quelque matière à perplexité était au programme ; disciplines différentes pour filles et garçons, et en particulier un relais inter-collège qui vit les garçons courir 400 mètres et les filles seulement 200 mètres.

Retournant la question dans tous les sens, et n'entrant pas dans le débat de considérations physiques point valables dans ces circonstances sportives spécifiques, on ne trouve pas de réponse à ce qui apparaît comme une réelle discrimination.

Fribourg

Solidarité-femmes

(bg) — Dans leur bulletin de la mi-année, les responsables de l'appartement qui accueille les femmes momentanément en difficulté rappellent quelques faits et situations auxquels elles sont confrontées. Rien de nouveau, mais la force du vécu. Ainsi, mal informées de leurs droits, les femmes généralement n'exigent pas les moyens financiers qui leur sont dus. Elles se dévalorisent et sous-estiment leur travail. Les assurances sont conçues pour des familles complètes... Ce n'est pas sans raison qu'on peut parler de nouvelle pauvreté à leur propos. Vivre seule ne semble avoir de valeur propre ni de sens. Un lien douloureux vaut mieux que rien...

Elles sont souvent délaissées par leur entourage : leur propre mère leur font des reproches, les amis du couple se retirent afin de ne pas devoir prendre parti. Les fêtes et les vacances sont particulièrement dures à passer.

Durant la première année de son fonctionnement, 23 femmes et 16 enfants ont vécu à l'appartement, soit un total de 700 nuitées. Les séjours varient d'une nuit à plusieurs mois.

Outre l'hébergement offert, 200 contacts téléphoniques et 30 demandes d'entretien ont eu lieu, de toutes les régions du canton, sans distinction de couche sociale.

Il s'avère nécessaire, de constituer d'un groupe d'auto-aide qui permettra aux femmes confrontées à des problèmes semblables de construire leur nouvelle autonomie.

Le groupe publicité de Solidarité-femmes s'est employé à faire connaître l'existence et les activités de l'association par des brochures mises à disposition dans les lieux les plus divers, ainsi que par des autocollants. Projets pour 1987 : création d'une affiche, stands d'information.

Le groupe des semi-bénévoles : sans elles, le Centre ne pourrait pas fonctionner. Passer ne serait-ce qu'une soirée et une nuit par mois à l'appartement demande de la force de caractère. « Parfois, les soirées se déroulent normalement, tranquillement, presque harmonieusement » « De quelle distance ai-je besoin, quelle proximité vais-je supporter avec ces femmes (toujours nouvelles) et leurs enfants, à qui rien ne m'attache sinon l'événement qu'ils sont en train de vivre ? »

Finances : dons et subventions ont permis de « tourner » avec un budget restreint. Mais il faudra de la persévérance pour que l'association soit vraiment connue (CCP 17-10866-6, Fribourg 2).

Fribourg

Université populaire

(bg) — Dans son rapport annuel, le président de l'Université populaire, M. Joseph Vaucher, a relevé la forte participation des femmes aux cours proposés, soit 72 %. « Sans en connaître les causes exactes, on avance comme probabilité à ce fait le besoin de créer des contacts, l'engagement moins important dans la vie professionnelle et politique et surtout la conviction en la nécessité d'une éducation permanente, conviction plus répandue semble-t-il chez les femmes que chez les hommes », commente M. Vaucher. Le commentaire est assez vague pour tout englober ; quant à la résolution qui en découle, elle ne l'est pas moins : « Quoi qu'il en soit, l'Université populaire devra tenir compte de cette situation en en adaptant ses offres aux besoins spécifiques de la population féminine ».

Agenda

Elections nationales dans le canton de Vaud

- **11 septembre** (20 h) à la Maison de la femme, présentation de candidates de tous les partis politiques (organisation : ADF-Lausanne) ;
- **17 septembre** (18 h) à la Salle des Vignerons, Buffet CFF, débat sur le pouvoir et les femmes (organisation : l'Hebdo et l'ADF-Vaud) ;
- **25 septembre** (dès 18 h) au Centre paroissial d'Ouchy, fête (organisation : le Centre de liaison).

Les délais de rédaction sont tels qu'il nous est impossible de donner d'avantage de détails. Ils pourront être obtenus en septembre auprès des associations organisatrices ou

au BIF (Bureau information femme : (021) 20 04 04 le matin).

Camp de Vaumarcus

Le prochain camp de Vaumarcus, organisé par un groupe de travail de la Fédération suisse des femmes protestantes, aura lieu du 25 au 27 septembre. Le thème en est : « Dire, demander, être », thème que le prospectus de présentation précise par une hypothèse : « Et si les femmes avaient écrit la Bible... ». Logement en cantonnement, garderie et camps d'enfants dans les environs. Prix : de 70 à 160 francs pour le camp, 30 francs pour les enfants (forfait de 50 francs pour plusieurs enfants). Renseignements et inscriptions : Mme Mireille Brönnimann, Mayor Vautier 36, 1815 Clarens. (15 septembre dernier délai).

Lyceum-Club Groupe vaudois

Vendredi 18 sept., 17 heures
Récital d'Eva Radacineanu, pianiste, qui joue des œuvres de J. Brahms, W. A. Mozart, R. Schumann et F. Liszt. Entrée non membres : 7 francs.

Vendredi 25 sept., 17 heures
Antoinette Virieux-Reymond : « Le rôle de la philosophie dans la littérature française ». Entrée non membres : 3 francs.

Vendredi 2 octobre, 17 heures
Annette Faesi, chant et Viviane Dussex-Ogay, piano, présentent de la musique française de différentes périodes. Entrée non membres : 3 francs.

Vendredi 9 octobre, de 14 h à 21 h
Marché aux puces.

Samedi 10 octobre, de 9 h à 16 h
Marché aux puces

Vendredi 16 octobre, 17 heures
Conférence d'Yvonne Metraux, intitulée « Michel Corboz et sa musique ». Entrée non membres : 3 francs.

Au fils d'Indra

Nous avons présenté dans notre numéro d'avril 1987, cet atelier d'artisanat de Madras, qui permet à plus de 60 femmes indiennes de faire vivre leurs familles grâce à un travail de broderies par appliques. Une exposition-vente présentant les œuvres de ces artisans aura lieu à Bienné, Vieille-Ville, Ancienne Couronne, du 10 au 13 septembre. Entrée libre, possibilité de commander les broderies choisies.

Ainsi, à la demande de la Commission pour la formation des adultes, l'UCPF envisage la création d'un cours de réinsertion professionnelle pour les femmes. L'enseignement de l'économie familiale vue sous un angle nouveau y aura sa place.

Genève

La lettre et l'esprit

(jbw) — Directeur, directrice, ambulancier, ambulancière... Afin de régler une fois pour toutes le problème de langage et d'adapter les textes officiels à l'évolution sociale, le Conseil d'Etat a cru qu'il suffisait de changer la loi sur la « forme, la publication et la promotion des actes officiels ». C'est pourquoi il propose l'article suivant :

« Dans la législation genevoise, toute désignation de personnes, de statut ou de fonction vise indifféremment l'homme ou la femme, sous réserve des domaines liés aux différences biologiques des sexes. »

C'est très bien, mais ce sont les mentalités qu'il faut chan-

ger, et en particulier les mentalités des juristes de la Chancellerie et du Bureau du personnel de l'Etat qui, puristes à l'excès ont fait passer l'annonce pour la recherche « d'un délégué à l'égalité » et non d'un-e délégué-e, à l'égalité comme cela leur a été demandé puisque « toute désignation de personne, de statut ou de fonction vise indifféremment l'homme ou la femme » !

Un exemple frappant qui démontre que le « machisme » ne disparaît pas à coup de lois !

Genève

L'égalité, suite

(jbw) — Le 18 septembre, le Grand Conseil va adopter le projet de loi constitutionnelle sur l'égalité entre hommes et femmes dans le canton. L'article, qui sera porté devant le public aux votations de décembre, est le suivant :

« L'homme et la femme sont égaux en droits. »

Il appartient aux autorités législatives et exécutives de prendre des mesures pour assu-

rer la réalisation de ce principe et aux autorités judiciaires de veiller à son respect. »

Pourquoi ce nouveau texte ? L'article 4 alinéa 2 de la Constitution fédérale ne suffit-il pas ? Non. Comme d'autres cantons, Genève veut démontrer la volonté des autorités d'agir, d'une part, sur le plan juridique pour éliminer les discriminations encore existantes, et d'autre part, en vue d'exercer une action concrète pour des actions positives comme la création du Bureau de l'égalité.

— « Pourquoi évaluer ce travail inestimable ? La femme est bien à la maison. Qu'elle y reste. Et si elles y restaient toutes, il n'y aurait pas de problèmes. Pas besoin de s'en méler. »

— « Je connais des femmes au foyer avec des enfants qui accomplissent un travail énorme, font marcher la maison et à qui le mari donne péniblement Fr. 10.— ou Fr. 20.— par mois », dit un député médecin.

Les déléguées, quant à elles, ont fait observer que, même si le travail ménager est fait de sentiments et d'amour, même s'il est inestimable, comme le qualifie le Conseil d'Etat, il arrive dans la vie d'une personne des circonstances où ce travail ménager doit être évalué monétairement : accident mortel, invalidité, maladie, divorce, etc. Devant les tribunaux, lorsqu'on doit évaluer la valeur d'un dommage, d'un travail accompli, on fait régulièrement

Genève

Evaluer le travail ménager

(jbw) — Le 22 juin à 18 h une délégation de trois personnes représentant le Collège du Travail, auteur de la pétition, le Centre F Information et l'Association pour les droits de la femme a présenté à la Com-



Dessin de Pierre Reymond, tiré de la brochure « La ménagère, une travailleuse », éditée par le Collège du Travail.

mission des pétitions du Grand Conseil, une pétition relative à la création d'une commission cantonale d'experts chargés d'évaluer la valeur monétaire du travail ménager. A 19 h 30, 15 député(e)s discutaient encore, tellement ces messieurs et dames étaient intéressés par ce sujet inhabituel.

— « Moi, reconnaît un député, je ne pourrais pas travailler professionnellement et faire encore de la politique si ma femme ne faisait pas son travail dans le ménage. Je reconnaît que c'est vraiment du travail. »

ment appel à un expert, à une commission d'experts pour évaluer les dégâts, les défauts dans une construction, le degré d'invalidité d'une personne, etc. Or, pour l'évaluation monétaire du travail accompli par la mère de famille, ménagère, qui tient le ménage et élève les enfants, rien n'est prévu.

C'est cette lacune que souhaitent combler les pétitionnaires. La balle est désormais dans le camp de la Commission des pétitions et dans celui du Grand Conseil, qui fera connaître sa décision probablement en octobre.

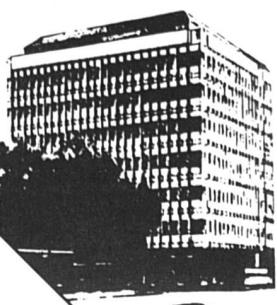
CC
G COURS COMMERCIAUX
DE GENÈVE - ACG - ASEB - SSEC
19, PLACE DES AUGUSTINS - 1205 GENÈVE - TÉL. 2011 55

CULTURE GÉNÉRALE
BUREAU-SERVICE
LANGUES
Diplômes supérieurs de langues

TECHNIQUES COMMERCIALES
ET DE GESTION
Diplômes et brevets fédéraux

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE
CADRES POUR L'ÉCONOMIE ET
L'ADMINISTRATION ESCEA

INFORMATIQUE BUREAUTIQUE
Diplômes et brevets fédéraux



18-5458

PERFECTIONNEMENT
PROFESSIONNEL
Prochaine rentrée
septembre 1987